



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Grand froid, la ville doit protéger les personnels

Depuis plusieurs jours les températures oscillent entre - 2° le matin et + 1° l'après-midi

Alors qu'un épisode de neige est annoncé ce mercredi et que ce froid intense devrait se maintenir plusieurs jours, nous déplorons qu'aucune mesure de prévention n'ait été prise pour de nombreux agents exposés à ce froid intense.

Parfois en situation de travail isolé, des collègues travaillant en extérieur doivent affronter ce froid intense sans équipement de protection individuelle supplémentaire ni possibilité de pauses régulières et durables pour se réchauffer.

En intérieur il peut aussi faire très froid dans certains espaces. Dans des écoles, des gymnases, des bibliothèques, des bureaux il fait parfois 14°, 12° ou même 10° : c'est insupportable !

En fonction de leur physiologie, de leur âge, de leur état de santé, et donc d'une capacité corporelle différente à faire face à des ambiances thermiques extrêmes, la santé des agents peut être mise en danger.

La Ville doit protéger notre santé et assurer des conditions de travail dignes à ces agents. Elle en a les moyens (400 millions d'euros de dépenses pour les JO, un surcroît de recettes de 586 millions avec l'augmentation de la taxe foncière !).

En matière de prévention, d'après le Code du travail, l'employeur doit d'abord essayer d'éviter les risques professionnels (les « combattre à la source »). Il doit aussi prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle (comme gilets anti-froid).

Pour le SUPAP-FSU :

Les établissements doivent être correctement chauffés. À défaut (ou dans des espaces trop froids) des chauffages d'appoint doivent être livrés aux équipes.

Pour les collègues qui sont à l'extérieur, une durée maximale d'exposition au froid doit être définie, les tâches doivent être allégées et des pauses régulières dans des locaux chauffés doivent être rendues possibles

Les missions d'extérieur non essentielles/urgentes doivent être suspendues

Si la température n'est pas supportable, que faire ?

- Prendre des relevés de température (et même prendre les thermomètres en photo)
- Remplir les fiches du registre SST (Santé Sécurité Travail) avec ces relevés

- Dans des établissements qui accueillent du public, si des usagers se plaignent du froid : leur indiquer la possibilité de remplir une fiche (le registre SST ou un registre spécifique doit être mis à la disposition du public)
- Contacter les représentant.es du personnel
- **Exercer notre droit de retrait individuellement ou collectivement**

Ce retrait peut consister à se retirer d'un espace exposé au risque pour sa santé pour se rendre dans un autre plus sécurisé de l'établissement.

Le.la supérieur.e hiérarchique doit en être informé.e (si possible par écrit en motivant la raison du retrait), l'agent.e peut rester sur un site de travail au chaud en déclarant "rester à la disposition de l'employeur"

Que dit la réglementation ?

La loi ne définit pas de température minimum légale sur le lieu de travail, en dessous de laquelle un.e salarié.e ne pourrait pas travailler

Mais l'employeur doit prendre « toutes dispositions nécessaires pour assurer la protection des travailleurs contre le froid »

Et les locaux fermés destinés au travail doivent être " chauffés de manière convenable " (18°C pour l'INRS)

Selon l'INRS "un environnement est considéré comme froid pour une température de l'air inférieure à 18°C, température à laquelle se déclenchent des déperditions de chaleur"

La norme NF X35-203/ISO 7730 relative au confort thermique précise les températures recommandées pour travailler dans de bonnes conditions, dans un certain confort (avec un équipement adéquat) :

Bureau 20 à 22 degrés / Ateliers avec activité physique moyenne 16 à 18 degrés / Ateliers avec activité physique soutenue (manutention manuelle) 14 à 16 degrés